



Contrôle technique automobile "frauduleux"

Par **cyr64**, le **19/10/2011** à **19:11**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule au mois de février 2011 à un particulier; a ce moment là le controle technique stipule juste un défaut de corrosion.

Très vite, je me suis apercut que certains défauts n'avaient pas été mentionnés : pneus dépareillés, freins défectueux..

A ce jour je veux vendre ma voiture et mauvaise surprise : le n° de chassis ne correspond pas au n° de la carte grise et les défauts apparaissent : je tiens a préciser que je n'ai fait que 1000 kms avec le véhicule.

Sur qui puis je me retourner en sachant que j'ai une obligation de contre visite et que je ne peux pas vendre le véhicule comme ça ?

Bien cordialement

Par **pat76**, le **20/10/2011** à **18:42**

Bonjour

Vous vous retournez contre le vendeur pour ce qui concerne le numéro de chassis. Lui devra se retourner contre celui qui lui a vendu le véhicule.